

Enfin, dans les deux tiers du droit des coches de la Saône ; cette seule partie faisait dix mille livres.

Nous ne poursuivrons pas plus loin cette énumération dans laquelle il faudrait englober les immenses héritages des Lesdiguières et des Créquy, des Gondy et des Nemours, qui firent entrer Vizille et d'autres terres du Dauphiné dans la fortune des Villeroy, outre la couronne princière de Neuchâtel qui faillit leur échoir et leur fut enlevée par l'heureux, actif et vigilant électeur de Brandebourg, dont l'ambition ne devait pas s'arrêter là.

C'était donc dans un berceau presque royal qu'était né le faible et pâle Gabriel-Louis, héritier des Villeroy. Sébastien Vigner, homme d'affaires habile, ayant remplacé le sieur Palatte dans l'administration de tous ces biens, les revenus augmentèrent. Ils grandirent encore, dès le 17 mai 1734, par la lieutenance générale du Lyonnais que le roi lui accorda ce jour même, à la mort du duc de Villeroy, pour en jouir à partir du 1^{er} mai.

Les biens de la succession de Monseigneur Louis-Nicolas, duc de Villeroy, décédé le 22 avril 1734, ne furent partagés que le 9 mai 1737.

La famille du jeune marquis ayant cru qu'il était lésé par l'attribution des terres de Bretagne qui lui avait été faite, il fut procédé à un nouveau partage, par acte du 22 mars 1738. D'après ce nouvel acte, au lieu des terres de Bretagne, La Garnache et Beauvoir, on lui attribua celles de Pouancé, en Anjou, et La Guerche, en Bretagne, plus 27,696 livres 18 sols et 9 deniers de rentes à prendre sur les Gabelles du Dauphiné.

Par sentence du 22 décembre 1738, la dépense pour la personne du dernier rejeton des Villeroy, l'espoir de la race,